

Beauvais, le 05 OCT. 2023

**La Préfète de l'Oise
à
Mesdames et Messieurs les maires**

Objet : Arrêté préfectoral réglementant provisoirement l'usage de l'eau

Avec les précipitations supérieures aux normales saisonnières depuis août, l'humidité des sols et la situation des cours d'eau évoluent favorablement. La plupart des cours d'eau présentent aujourd'hui un débit normal pour la saison. Par ailleurs, la baisse de l'évapotranspiration, la réduction de la durée du jour permettent une stabilisation de cette situation. L'état des nappes d'eau souterraine reste cependant fragile avec une stabilisation à des niveaux bas pour la saison.

Compte tenu de ce contexte et des relevés d'indicateurs, j'ai décidé d'alléger les mesures de restrictions sur cinq secteurs avec :

- le passage de crise en alerte renforcée pour deux secteurs : l'Oise-Aisne et le Matz ;
- le passage de crise en alerte sur un secteur : l'Automne ;
- le passage d'alerte renforcée à alerte sur un secteur : l'Avre, Noye, Trois Doms ;
- le passage d'alerte à vigilance sur un secteur : l'Epte-Troesne-Viosne.

Ces mesures sont appelées à évoluer en tant que de besoin, je tenais à vous en informer personnellement.

Je vous prie de croire à l'expression de ma considération très distinguée.

La Préfète de l'Oise,



Catherine SÉGUIN